

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 20 octobre 2026 à 19h00, au 300, rue Parent à Saint-Jérôme, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	DM-2026-20188
Adresse :	Rue Saint-Georges
Lot(s) :	2 351 744, 2 351 745, 2 352 475 et 2 354 276 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser pour une habitation de type mixte: • Que la marge arrière soit de 1 mètre, alors que la marge arrière minimale prescrite pour la zone CUS-831 est de 6 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 20 octobre 2026.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2026-09-24 15:43:37 EDT.

La greffière de la Ville,

 *Marie-Josée Larocque*

Marie-Josée Larocque, MAP, OMA

Pour toute information :
450 569-5000
urbanisme@vsj.ca